

INFORMATION :

LE GRAND ANGOULEME A SON CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En 2017, la Communauté d'Agglomération de **Grand Angoulême**, par suite de la loi sur la "Nouvelle organisation territoriale de la République", est passée de 16 à **38 communes** après élargissement aux territoires des communautés de communes Braconne et Charente, Charente - Boëme - Charraud, et Vallée de l'Echelle".

Le **Conseil de développement** a donc été renouvelé pour la période 2017 - 2020. Il comprend désormais 130 membres, volontaires et bénévoles, organisés en 3 collèges : "**Citoyens**", "**Acteurs**" (économiques, sociaux, associatifs...), et "**Assise territoriale**" (représentants-non élus- désignés par les communes).

C'est une instance indépendante de démocratie participative, mise en place par la Communauté d'Agglomération, visant à accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et dans la prise de décision politique. Créé en **1999** dans le cadre des "pays", il est obligatoire depuis **2017** dans tous les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 20 000 habitants. Il a été installé par GrandAngoulême dès **2002**.

Force de proposition, le Conseil de Développement apporte dans le débat public, par ses avis sur la construction des politiques publiques locales, la valeur ajoutée de l'expertise citoyenne forgée dans le débat collectif. Il répond au désir de nombre de citoyens de pouvoir participer à l'amélioration du territoire et des conditions quotidiennes de vie des habitants.

Ses travaux portent par exemple sur les mutations économiques, les mobilités, la culture....Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de la charte de la participation citoyenne, approuvée par le Conseil Communautaire. Celle-ci prévoit la définition, dès l'émergence d'un projet, du niveau de participation des usagers, habitants et acteurs de la société civile, et ouvre la voie au chantier de l'évaluation des politiques publiques

Contacts :

☎ 05 45 93 08 28

conseildedeveloppement@grandangouleme.fr

www.codevgrandangouleme.fr/ les avis du Conseil de développement sont consultables sur [ce site](#)

